

NOTICE EXPLICATIVE
Concernant les 2 exemplaires du certificat international d'importation
de biens et technologie à double usage.

1 – GÉNÉRALITÉS

Le certificat international d'importation est strictement personnel et non cessible, sa validité est limitée à 6 mois pour des produits hors Union Européenne.

- 1.1. Chaque formulaire doit être rempli en français, lisiblement et de façon indélébile, de préférence par un procédé mécanique ou électronique et éventuellement à la main. Dans ce dernier cas, il est à remplir à l'encre et en caractères d'imprimerie. Quel que soit le procédé utilisé, il ne doit comporter ni grattage, ni surcharge, ni autre altération.
- 1.2. Les exemplaires sont identifiables par leur numérotation située en bas à droite. Ils sont rangés dans l'ordre suivant :
- exemplaire n°1 « demande de certificat international d'importation » destiné à être conservé par l'autorité de délivrance ;
 - exemplaire n°2 « certificat international d'importation : ce formulaire sera délivré en **2 exemplaires** l'un destiné à être conservé par le titulaire et revêtu de la mention « *cet exemplaire ne doit en aucun cas être utilisé à l'étranger* » l'autre sera transmis par le demandeur au fournisseur.
- 1.3. Il convient de s'assurer :
- que l'exemplaire n°1 est établi en **1 original** ;
 - que l'exemplaire n°2 est établi en **3 originaux** ;
 - que tous les exemplaires sont parfaitement lisibles et que l'exemplaire n°1 comporte le nom et la qualité du signataire, qu'il est daté, signé et comporte le cachet commercial de l'entreprise importatrice.
 - que les documents prévus par les textes réglementaires sont joints (une lettre d'accompagnement motivée, 2 factures pro forma dont la valeur et devise doit être identique au CERFA, une enveloppe timbrée pour la réponse, éventuellement copie du contrat).

2 – RUBRIQUES

- Case 1.** Exportateur : indiquer le nom ou la raison sociale et les coordonnées complètes (adresse, téléphone, courriel) de l'exportateur.
- Case 2.** Destinataire : nom ou raison sociale et coordonnées complètes de l'importateur (N° de SIRET, adresse, téléphone, courriel).
- Case 3.** Adresse de livraison : lieu où les biens importés seront situés.
- Case 4.** Facture : indiquer le ou les numéros et la ou les dates de la ou des factures.
- Case 5.** Exemplaire n°1 « service à contacter », exemplaire n°2 « adresse de l'autorité de délivrance » : rubriques réservées à l'administration.
- Case 6.** Exemplaire n°1 : « demande de certificat international d'importation ». Exemplaire n°2 « certificat international d'importation » rubriques réservées à l'administration.
- Case 7.** Désignation des biens : indiquer de manière précise la nature et les références du ou des biens ainsi que le numéro d'article de la liste de contrôle. Dans l'hypothèse où la liste des biens seraient supérieure à 3 produits **cocher** la case « biens supplémentaires, liste annexée ».
- Case 8.** Quantité : indiquer pour chaque bien un nombre et son unité de mesure (ex : kilogramme, pièce...).
- Case 9.** Valeur et devise doit être identique à la facture pro forma.
- Case 10.** Indiquer sur :
- **l'exemplaire n°1** : le nom et la qualité du signataire de la demande, l'origine et la provenance des biens, dater, signer et apposer le cachet de l'entreprise importatrice des biens ;
 - **l'exemplaire n°2** : l'origine et la provenance des biens.



N°11030*05

2 CERTIFICAT		IMPORTATION DE BIENS ET TECHNOLOGIE A DOUBLE USAGE (Décret n°2010-292 du 18 mars 2010)	
1. Expéditeur N°SIREN OU SIRET		5. <u>Autorité de délivrance</u> MINISTERE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services (DGCIS) Service de l'industrie Service des Biens à Double Usage (<i>Service à compétence nationale</i>) BP 80001 67 Rue Barbes 94201 IVRY 80001 CEDEX – FRANCE (Tél : 01 79 84 34 10 / 01 79 84 34 09)	
2 Destinataire			
3. Adresse de livraison		6. CERTIFICAT INTERNATIONAL D'IMPORTATION CONCERNANT DES BIENS A DOUBLE USAGE N° VALABLE 6 MOIS A COMPTER DU :	
4. Facture(s) (<i>numéro et date</i>)			
7. DESIGNATION DES BIENS (mentionner également le numéro code article de la liste de contrôle)		8. QUANTITE	9. VALEUR ET DEVISE
.....N°.....	
.....N°.....	
.....N°.....	
<input type="checkbox"/> Biens supplémentaires liste annexée			
10. Il est certifié que l'importateur ci-dessus désigné : <ul style="list-style-type: none"> ▪ a demandé la délivrance d'un certificat international d'importation pour les biens énumérés et décrits ci-dessus originaires de.....(1) et en provenance de (1) ; ▪ s'est engagé à les importer en France, conformément aux dispositions en vigueur et dans les quantités indiquées ; ▪ s'est engagé à ne pas les détourner vers une autre destination avant leur importation en France et/ou à ne pas les réexporter sans l'autorisation préalable d'un des Etats membres de l'Union Européenne ; ▪ s'est engagé, dans le cas où une telle demande lui serait présentée par l'exportateur ou par son gouvernement, à demander une preuve de l'importation et à la fournir à l'exportateur, notamment un certificat de vérification de livraison. <p>Les renseignements figurant sur ce certificat ont été certifiés exacts et établis de bonne foi, toute fausse déclaration ou tout manquement aux engagements souscrits exposant le demandeur aux sanctions prévues par la loi.</p> <p style="text-align: right;">(Date, signature et cachet du demandeur)</p> <p style="text-align: center;"><i>Le</i></p>			
(1) En lettres capitales			



N°11030*05

2 CERTIFICAT		IMPORTATION DE BIENS ET TECHNOLOGIE A DOUBLE USAGE (Décret n°2010-292 du 18 mars 2010)	
1. Expéditeur N°SIREN OU SIRET		5. <u>Autorité de délivrance</u> MINISTERE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services (DGCIS) Service de l'industrie Service des Biens à Double Usage (<i>Service à compétence nationale</i>) BP 80001 67 Rue Barbes 94201 IVRY 80001 CEDEX – FRANCE (Tél : 01 79 84 34 10 / 01 79 84 34 09)	
2 Destinataire			
3. Adresse de livraison		6. CERTIFICAT INTERNATIONAL D'IMPORTATION CONCERNANT DES BIENS A DOUBLE USAGE N° VALABLE 6 MOIS A COMPTER DU :	
4. Facture(s) (<i>numéro et date</i>)			
7. DESIGNATION DES BIENS (mentionner également le numéro code article de la liste de contrôle)		8. QUANTITE	9. VALEUR ET DEVISE
.....N°.....	
.....N°.....	
.....N°.....	
<input type="checkbox"/> Biens supplémentaires liste annexée			

10. Il est certifié que l'importateur ci-dessus désigné :

- a demandé la délivrance d'un certificat international d'importation pour les biens énumérés et décrits ci-dessus originaires de.....(1) et en provenance de (1) ;
- s'est engagé à les importer en France, conformément aux dispositions en vigueur et dans les quantités indiquées ;
- s'est engagé à ne pas les détourner vers une autre destination avant leur importation en France et/ou à ne pas les réexporter sans l'autorisation préalable d'un des Etats membres de l'Union Européenne ;
- s'est engagé, dans le cas où une telle demande lui serait présentée par l'exportateur ou par son gouvernement, à demander une preuve de l'importation et à la fournir à l'exportateur, notamment un certificat de vérification de livraison.

Les renseignements figurant sur ce certificat ont été certifiés exacts et établis de bonne foi, toute fausse déclaration ou tout manquement aux engagements souscrits exposant le demandeur aux sanctions prévues par la loi.

(Date, signature et cachet du demandeur)

Le

(1) En lettres capitales



N°11030*05

2 CERTIFICAT		IMPORTATION DE BIENS ET TECHNOLOGIE A DOUBLE USAGE (Décret n°2010-292 du 18 mars 2010)	
1. Expéditeur N°SIREN OU SIRET		5. <u>Autorité de délivrance</u> MINISTERE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services (DGCIS) Service de l'industrie Service des Biens à Double Usage (<i>Service à compétence nationale</i>) BP 80001 67 Rue Barbes 94201 IVRY 80001 CEDEX – FRANCE (Tél : 01 79 84 34 10 / 01 79 84 34 09)	
2 Destinataire			
3. Adresse de livraison		6. CERTIFICAT INTERNATIONAL D'IMPORTATION CONCERNANT DES BIENS A DOUBLE USAGE N° VALABLE 6 MOIS A COMPTER DU :	
4. Facture(s) (<i>numéro et date</i>)			
7. DESIGNATION DES BIENS (mentionner également le numéro code article de la liste de contrôle)		8. QUANTITE	9. VALEUR ET DEVISE
.....N°
.....N°
.....N°
<input type="checkbox"/> Biens supplémentaires liste annexée			
10. Il est certifié que l'importateur ci-dessus désigné : <ul style="list-style-type: none"> ▪ a demandé la délivrance d'un certificat international d'importation pour les biens énumérés et décrits ci-dessus originaires de.....(1) et en provenance de (1) ; ▪ s'est engagé à les importer en France, conformément aux dispositions en vigueur et dans les quantités indiquées ; ▪ s'est engagé à ne pas les détourner vers une autre destination avant leur importation en France et/ou à ne pas les réexporter sans l'autorisation préalable d'un des Etats membres de l'Union Européenne ; ▪ s'est engagé, dans le cas où une telle demande lui serait présentée par l'exportateur ou par son gouvernement, à demander une preuve de l'importation et à la fournir à l'exportateur, notamment un certificat de vérification de livraison. <p>Les renseignements figurant sur ce certificat ont été certifiés exacts et établis de bonne foi, toute fausse déclaration ou tout manquement aux engagements souscrits exposant le demandeur aux sanctions prévues par la loi.</p> <p style="text-align: right;"><i>(Date, signature et cachet du demandeur)</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Le</i></p>			
(1) En lettres capitales			